



PARCOURS DE FORMATION

Annexe au contrat de formation

Parcours de formation individualisé de l'élève :

Adresse :

.....

Apprendre à conduire est une démarche responsable. Le parcours proposé vous permettra d'atteindre le niveau requis pour vous présenter à l'examen pratique du permis de conduire et circuler en toute sécurité.

Il vous faudra prendre conscience : progression et évolutions sont des facteurs fondamentaux dans votre parcours de formation. Après l'obtention du permis de conduire, vous devrez continuer à appliquer les apprentissages abordés durant votre formation.

Vous allez apprendre à manipuler une automobile, à circuler dans différentes situations, et à en connaître les risques et les limites.

Vous allez au travers de ce parcours comprendre les règles du code de la route ainsi que l'influence des lois physiques, psychologiques et physiologiques.

Vous devrez également vous situer personnellement en tant que citoyen dans vos choix de conduite.

En vous commençant cette formation, vous vous engagez à suivre obligatoirement le parcours de cette formation :

Parcours théorique :

La formation théorique portant sur des questions « d'entraînement au code » pourra être suivie à votre rythme, soit dans les locaux de l'école de conduite, soit via internet.

Des cours théoriques collectifs en présentiels sont également dispensés par un enseignant de la conduite et de la sécurité routière titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité.

Vous devez obligatoirement assister aux 9 cours suivants :

- Vitesse et accident
- Fatigue
- Alcool, drogues et médicaments
- Les Délits et les Règles
- Le Permis à Points
- La Mécanique
- La Signalisation
- Arrêt et Stationnement
- Les Feux

Pensez à vérifier les horaires de ces cours, sur les panneaux d'affichage.

Parcours pratique :

Afin de vous préparer au mieux à la conduite en toute sécurité, nous nous appliquerons à vous enseigner la conduite dans le maximum de conditions possibles : telles que par temps de pluie, par temps sec, par vent fort, en présence de neige ou verglas, en campagne, sur autoroute, en ville, ou conduite de nuit.

Pour cette variété de conditions, nous serons évidemment dépendants de la météo, et de la saison (pas de conduite de nuit possible l'été).

Fait le À

Signature de l'élève

Signature du représentant légal
(Pour les mineurs)

Signature du responsable
de l'établissement et
cachet de l'entreprise